

SÉANCE DU 03 MARS 2026

**OBJET : ZA ST MARTIN : REGULARISATION DE L'EMPRISE DE L'ALLEE DE LA BARDOLLE  
ET ECHANGE DE TERRAINS AVEC LA SARL BEHOTEGUY**

L'an deux mille vingt-six, et le trois mars, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

**PRÉSENTS** : DIRIBARNE Henri - DULIN Geneviève - LAMOTE Jean-Baptiste - DIBON Odette - CELHAY Martine - TOURATON Elisabeth - DIRIBARNE Lionel - DACHARY Jérôme - BALADE Ramuntcho - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory - EYHERABURU Mélanie - Dominique DARGUY

**EXCUSÉS** : LAGADEC Marie-Pierre - ETCHETO Nathalie - DELAGE Véronique - BERHOCOIRIGOIN Patrick - BIDART Thibault

**Ne prend part au vote** : BEHOTEGUY Maïder

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Odette DIBON

La Maire ayant quitté la séance, le 1<sup>er</sup> adjoint expose au Conseil municipal qu'il serait judicieux de régulariser les limites parcellaires entre l'allée de la Bardolle et la parcelle ZV 165. En effet, une portion de ladite allée, située dans le domaine privé de la commune, correspond à l'emprise d'un bâtiment appartenant à la société dénommée SARL BEHOTEGUY.

Il a ainsi été envisagé un échange de terrain avec la société dénommée SARL BEHOTEGUY afin qu'elle cède à la Commune une partie de la parcelle cadastrée section ZV n 165 d'une superficie d'environ 19 m<sup>2</sup>, afin de régulariser l'emprise de l'allée de la Bardolle.

En contrepartie, la Commune céderait à la société dénommée SARL BEHOTEGUY, une partie de la parcelle cadastrée section ZV n°180, dite allée de la Bardolle, d'une superficie d'environ 19 m<sup>2</sup>, correspondant à l'emprise du bâtiment appartenant à la société.

L'échange aurait lieu sans soulte.

Le 1<sup>er</sup> adjoint au Maire propose ainsi au Conseil municipal de régulariser les limites parcellaires.

**Le Conseil Municipal**, ouï l'exposé du 1<sup>er</sup> adjoint au Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** de procéder à un échange de terrains avec la société dénommée SARL BEHOTEGUY dans les conditions suivantes :

- la société dénommée SARL BEHOTEGUY cède à la Commune une partie de la parcelle cadastrée section ZV n° 165 d'une superficie de 19 m<sup>2</sup>,
- la Commune cède à la société dénommée SARL BEHOTEGUY une partie de la parcelle cadastrée section ZV n°180 d'une superficie de 19 m<sup>2</sup>,
- l'échange est réalisé sans soulte,
- les frais d'acte et de géomètre sont pris en charge par la SARL BEHOTEGUY.

**CHARGE** le 1<sup>er</sup> adjoint au Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération.

Le 1<sup>er</sup> adjoint au Maire,

Henri DIRIBARNE



